

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mai 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, pays qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2019, organisera le 13 juin une séance d'information sur le thème « Coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes », au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Afin d'orienter les échanges qui se tiendront à cette occasion, le Koweït a établi une note de cadrage (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mansour A. **Alotaibi**



Annexe à la lettre datée du 31 mai 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage en prévision de la séance d'information du Conseil de sécurité sur l'importance de promouvoir la coopération et les partenariats entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales, qui se tiendra le 13 juin 2019 sur le thème « Coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes »

Historique

1. Depuis la fin de la guerre froide, l'aspiration de l'ONU à coopérer efficacement et étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales s'est traduite par l'établissement, notamment par le Conseil de sécurité, de nombreux partenariats visant au maintien et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette aspiration était la conséquence de l'exacerbation des conflits et des troubles civils que le monde continue d'endurer.

2. La communauté internationale devant faire face à des problèmes complexes et interdépendants, qui requièrent une action conjointe, la coopération s'est imposée comme une solution nécessaire, voire urgente. L'étroitesse des relations et la solidité des partenariats que l'Organisation a tissés au fil du temps sont certainement les outils les plus puissants qu'elle a forgés, contribuant à régler les conflits régionaux, à empêcher qu'ils ne s'étendent et à en juguler les effets néfastes. Fortes des points communs entre leurs membres (géographie, histoire, principes, langues et identité, pour n'en citer que quelques-uns), les organisations régionales et sous-régionales ont constamment démontré que leurs visions et leurs dispositifs singuliers étaient les cadres d'action les moins coûteux et les plus efficaces pour cerner les causes profondes des conflits et déterminer les meilleurs moyens de s'y attaquer. Le Conseil a toujours compté parmi ses membres des États qui insistaient sur la nécessité d'examiner les questions en tenant compte des points de vue régionaux et en consultant les organisations régionales. L'importance de trouver « des solutions africaines aux problèmes africains » a été non seulement exprimée à maintes reprises, mais aussi concrétisée dans le cadre de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, dans plusieurs opérations de maintien de la paix.

3. Bien que la création de la Ligue des États arabes ait précédé de quelques mois celle de l'ONU et que l'Assemblée générale, depuis l'adoption de sa résolution [36/24](#) en 1981, ait prôné une coopération entre les deux organisations, celles-ci n'ont réellement commencé à collaborer que récemment. Les troubles qui ont atteint leur paroxysme dans le monde arabe en 2011 ont fait prendre conscience aux deux organisations qu'il était urgent de nouer un partenariat stratégique entre le Conseil et la Ligue.

4. Dans la déclaration de sa présidence ([S/PRST/2012/20](#)), le Conseil de sécurité a salué les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour contribuer à l'action collective visant à régler les conflits au Moyen-Orient de manière pacifique, ainsi que pour susciter une réponse internationale face aux mutations que vivait la région. Il a également estimé qu'il importait de coopérer avec la Ligue dans le domaine du renforcement des capacités, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, le Conseil s'est dit déterminé à prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue, en accord avec les

dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Cependant, cette collaboration demeure en-deçà des ambitions et des souhaits exprimés. Dans son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (A/73/328-S/2018/592), le Secrétaire général a souligné que l'ONU et la Ligue des États arabes collaboraient de plus en plus sur des questions de paix et de sécurité internationales liées à la prévention et au règlement des conflits, s'agissant du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix, et sur des questions ayant trait aux droits de l'homme, à la violence sexuelle en temps de conflit, à la lutte contre le terrorisme, à la crise de l'eau et à la crise des migrations et des demandes d'asile.

Objectif

5. La séance a pour objet de souligner qu'il importe de :

a) promouvoir un dialogue institutionnel entre l'ONU et la Ligue des États arabes, et plus particulièrement entre le Conseil de sécurité et la Ligue, en vue de faciliter le partage de données d'expérience, d'examiner les perspectives régionales en matière de règlement des différends et des conflits, y compris celles basées sur la prévention, la médiation, les mesures de confiance et le recours aux bons offices, et de traiter d'autres questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et régionales ;

b) régler les problèmes qui continuent de faire obstacle à une collaboration plus active et plus efficace entre l'ONU et la Ligue.

Questions à examiner

6. Afin de prendre part aux débats, les États Membres sont invités à se pencher sur les questions suivantes :

a) Quelles mesures le Conseil de sécurité devrait-il prendre pour améliorer l'efficacité de la coopération entre l'ONU (Conseil de sécurité) et la Ligue des États arabes aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ? Comment faire pour resserrer les relations institutionnelles entre la Ligue et l'ONU ?

b) Quelle démarche le Conseil devrait-il adopter en vue de favoriser une collaboration active et efficace entre l'ONU et la Ligue pendant et après les conflits, notamment dans les domaines de la consolidation, du maintien et de la pérennisation de la paix ?

c) Faudrait-il évaluer régulièrement la coopération entre l'ONU et la Ligue ? Faudrait-il prendre des initiatives telles que la tenue de séances annuelles entre le Conseil et la Ligue ?

Intervenants

7. Les membres du Conseil de sécurité entendront des exposés des intervenants suivants :

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit